

PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 67

**LE TRAVAIL DES ENFANTS
DANS LES FILATURES DE COTON,
AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE :
"L'École gratuite d'Industrie"
de Boyer-Fonfrède (1803-1808)**

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



Par
Gilbert FLOUTARD

Saviez-vous qu'une entreprise originale a fonctionné à Toulouse à l'époque de la Révolution et de l'Empire, de 1792 à 1808 qui a utilisé une importante main-d'œuvre d'enfants et d'adolescents de 7 à 16 ans : **la Manufacture de filature et tissage de coton de Boyer-Fonfrède** ? Cette entreprise nous est fort bien connue grâce aux nombreux documents qui la concernent déposés pour la plupart aux Archives départementales de la Haute-Garonne.

Mais avant d'évoquer l'entreprise elle-même, il convient de présenter son fondateur, **François Bernard Boyer-Fonfrède** dont une rue de Toulouse porte le nom dans le quartier de la Daurade, reliant la rue Peyrolières au quai de la Daurade⁽¹⁾.

François-Bernard Boyer-Fonfrède est né à Bordeaux en 1767. C'est le fils d'un riche notable de la ville⁽²⁾ qui possède une fortune considérable évaluée à plusieurs millions de livres, à la veille de la Révolution. Son frère aîné, Jean-Baptiste, député à la Convention, membre influent du parti girondin, connaîtra une fin tragique : décrété d'accusation, il sera exécuté à Paris, le 31 octobre 1793. Dès le début de la Révolution, François-Bernard Boyer-Fonfrède, davantage intéressé par les affaires que par la politique et qui dispose de capitaux importants, décide de créer à Toulouse une grande entreprise de filature et de tissage de coton. Pour cela, il s'associe tout d'abord, avec un négociant, Hippolyte Lecomte, qui se retirera assez rapidement de l'affaire, au moment de la Terreur, pour émigrer aux Etats-Unis, à Philadelphie, laissant seul Boyer-Fonfrède exploiter la manufacture.

Le choix de Toulouse pour créer une telle entreprise n'est pas dû au hasard.

En effet, la ville est remarquablement bien située, sur un fleuve navigable, à mi-chemin entre l'Atlantique et la Méditerranée, tout près de l'Espagne, excellent débouché pour les produits manufacturés.

En outre, la présence du Bazacle et de ses installations tout à fait remarquables, célèbres dans l'Europe entière, rend possible l'utilisation de la force de l'eau pour actionner "les mécaniques" utilisées pour filer le coton.

Par ailleurs, Boyer-Fonfrède n'ignore pas qu'il existe à Toulouse de très nombreux biens vacants appartenant à l'église, vendus comme biens nationaux, qui pourront être acquis à bon prix et transformés, sans difficulté, pour installer des ateliers.

Enfin, et ce n'est pas négligeable, Toulouse dispose d'une main-d'œuvre abondante, sous-employée, depuis le départ de nombreux notables consécutif à la suppression des institutions d'Ancien Régime, notamment du Parlement. Main-d'œuvre tout à fait disposée

(1) Il s'agit de l'ancienne rue de la Vache. Le 17 novembre 1891, sur intervention de Jean Jaurès, Maire-adjoint de Toulouse, le Conseil municipal décida de donner le nom de Boyer-Fonfrède à cette rue. (cf. *Dictionnaire des rues de Toulouse* de Pierre Salies).

(2) François-Bernard Boyer-Fonfrède est le fils de Pierre Boyer-Fonfrède, seigneur de Latour-Blanche, Conseiller du Roi à Bordeaux et de Marie-Angélique Journu. (cf. *Dictionnaire des rues de Toulouse* de Pierre Salies).

à travailler et qui saura, sans aucun doute, se contenter d'un modeste salaire. Sans compter que Boyer-Fonfrède est assuré qu'il n'aura pas de concurrence, car il n'existe pratiquement pas d'industrie dans la ville.

Toutes ces raisons justifient amplement le choix de Toulouse pour l'installation d'une manufacture.

Une installation qui ne peut se présenter que sous les meilleurs auspices dans la mesure où Boyer-Fonfrède dispose des plans détaillés des "mécaniques" les plus perfectionnées utilisées en Angleterre notamment de "la mule-jenny de Crompton", de la "navette-volante de John Kay" ou de la machine continue dérivée "du Water-frame d'Arkwright" : plans obtenus par l'intermédiaire d'un de ses agents, Albert, installé à Manchester et qui se livre à "l'espionnage industriel". Ce même agent a réussi, par ailleurs, à débaucher une dizaine d'ouvriers anglais qui, payés à prix d'or, viennent s'installer à Toulouse pour initier les Toulousains aux technologies les plus avancées de l'époque. Parmi eux, Isaac Gouldbroof qui deviendra directeur technique de la manufacture.

Dès 1791, Boyer-Fonfrède signe un accord avec la municipalité de Toulouse aux termes duquel il s'engage à employer journalièrement lorsque son entreprise fonctionnera à plein régime, jusqu'à 1 500 personnes, ce qui est considérable dans une ville privée d'industries et dont la population ne dépasse sans doute pas 50 000 habitants. (En fait jamais les effectifs n'atteindront ce chiffre).

En contrepartie, il obtient des autorités municipales la cession d'un certain nombre de biens vacants appartenant à l'église, pour installer ses ateliers : le Couvent des Jacobins, celui des Bénédictins de la Daurade, ainsi que les dépendances du Couvent des Religieuses de Notre-Dame du Sac, situées à l'emplacement de l'ancien Hôpital Larrey.

Il reçoit également de la municipalité un vaste enclos au Bazacle, près du Canal de Brienne, à proximité des "moulins pariers" avec l'autorisation de construire une usine et d'utiliser l'eau du canalet et de l'aqueduc.

Il entreprend aussitôt l'édification d'un vaste local de 120 pieds de long, de 6 étages, éclairé par plus de 200 fenêtres, qui lui servira à loger "les mécaniques" pour filer le coton. Quant aux métiers à tisser, ils seront installés aux Jacobins.

Quelques mois plus tard, l'entreprise commence à fonctionner. Les ouvriers, recrutés sur place, parmi lesquels on compte un grand nombre de femmes et d'enfants fabriquent des filés de coton, des basins et des mousselinettes d'excellente qualité, tout à fait comparables à ceux qui viennent d'Angleterre. A tel point qu'on peut parfois les confondre.

La production croît de jour en jour et tous les espoirs sont permis.

Malheureusement, les difficultés ne tardent pas à apparaître, dès 1793.

En effet, la guerre avec l'Espagne fait de Toulouse une ville de garnison importante⁽³⁾. Pour loger les soldats, de nombreux édifices sont réquisitionnés. Boyer-

⁽³⁾ Le 7 mars 1793 la Convention déclare la guerre au Roi d'Espagne.

Fonfrède n'est pas épargné. Il doit céder le Couvent des Jacobins où fonctionnent déjà 14 métiers à tisser, pour installer un hôpital militaire. Par ailleurs, beaucoup de jeunes ouvriers sont appelés aux Armées ce qui désorganise la production.

A l'époque de la Terreur, en pleine période de trouble, Boyer-Fonfrède éprouve les pires difficultés, à faire fonctionner son entreprise. Abandonné par son associé, Lecomte, qui émigre en Amérique, il doit faire face aux pires situations. Un vent de révolte souffle parmi ses ouvriers. Il se plaint de leur arrogance, de leur insubordination, de leur dégoût pour le travail. L'absentéisme devient inquiétant surtout parmi les jeunes enfants dont beaucoup abandonnent les ateliers où ils sont fort mal payés. Ramenés de force au travail, ils se comportent très mal, n'hésitant pas à détériorer les machines et à commettre des actes de vandalisme : obstruer les canalisations, détruire les vannes... De telle sorte qu'un règlement sévère doit être fixé, en accord avec la municipalité, qui envisage de jeter en prison les enfants coupables de déprédations.

En 1795 cependant, les hostilités ayant cessé avec l'Espagne, Boyer-Fonfrède obtient la restitution des Jacobins et peut reprendre ses activités.

Il peut même accroître la production des filés grâce à l'autorisation obtenue d'ouvrir dans le canalet du Bazacle de nouvelles prises d'eau pour actionner de nouvelles "mécaniques" pour filer le coton, tandis qu'augmente chaque jour le nombre de métiers à tisser, pour la fabrication des étoffes.

Cependant, ses rapports avec les ouvriers loin de s'améliorer, ne cessent de se dégrader. Devant la cherté des subsistances et la montée générale des prix, ceux-ci exigent des salaires de plus en plus élevés de telle sorte que Boyer-Fonfrède voit sans cesse diminuer ses revenus. C'est alors qu'il conçoit l'idée afin d'alléger ses charges salariales d'employer une catégorie de main-d'œuvre peu utilisée jusqu'alors dans les manufactures : les enfants abandonnés, recueillis dans les hospices qui : *"...vivant de la charité publique ne sauraient prétendre à un salaire élevé et qui, n'ayant connu que des maîtres, ne pourraient qu'être obéissants et dociles"*.

Ainsi, en l'an V, il sollicite et obtient du Directoire, l'autorisation d'embaucher 500 enfants pris dans les hospices de Toulouse et des villes voisines, comme le permet d'ailleurs un règlement du 30 nivôse an V⁽⁴⁾ qui précise que *"les hospices ne doivent pas être considérés uniquement comme des lieux de dépôt et que, dès que les enfants sont parvenus à l'âge où la force physique permet de les utiliser, ils doivent être confiés à des cultivateurs, à des artistes (sic) ou à des manufacturiers"*. Mais ses espoirs sont bien vite déçus dans la mesure où la plupart des enfants abandonnés de notre région - et ils sont nombreux car les temps sont difficiles -, sont placés traditionnellement à la campagne pour garder les troupeaux ou travailler aux champs. Malgré l'appui des instances locales, les autorités hospitalières se révèlent fort peu coopératives, de telle sorte que le nombre d'enfants ainsi recrutés s'avère tout à fait insuffisant.

A partir de l'an VIII, Boyer-Fonfrède qui connaît de réelles difficultés financières, entreprend une "restructuration" de son entreprise.

Il abandonne progressivement la fabrication des basins et des mousselinettes de moins en moins rentable pour ne se consacrer désormais qu'à la filature du coton. En l'an

⁽⁴⁾ 19 janvier 1797.

IX, il démonte un à un, des ateliers des Jacobins, les 120 métiers à tisser pour les vendre. En l'an X, seule la filature fonctionne. Mais pour qu'elle devienne vraiment "compétitive" il faut que les salaires distribués soient les moins élevés possibles. L'unique moyen pour y parvenir est donc de recruter à grande échelle une main-d'œuvre enfantine, la seule qui soit finalement rentable tout en étant, ce qui ne gêne rien, malléable. Et, puisque les autorités hospitalières lui refusent tout concours, pourquoi ne s'adresserait-il pas lui-même directement aux familles en difficulté pour solliciter leurs enfants ? C'est alors qu'il imagine un système original et astucieux de travail destiné aux enfants appartenant à ces familles. Système qu'il intitule lui-même "*Ecole gratuite d'industrie*" et qui consiste à prendre entièrement en charge 100 garçons et 100 filles qui seront nourris, logés, habillés mais qui devront en compensation travailler gratuitement dans la filature jusqu'à l'âge de 16 ans accomplis. Il s'agit en d'autres termes de créer "une sorte d'hospice privé" et de disposer, ainsi, d'une main-d'œuvre abondante et surtout bon marché.

Pour susciter des candidatures, il faut imprimer un "*prospectus*" (voir le document ci-joint) qu'il adresse directement, en nivôse an XI (janvier 1803), aux Maires des communes de la région.

La lecture de ce document, qui à bien des égards peut nous surprendre, s'avère fort instructive. Nous constatons que, dès le départ, le discours est habile. Boyer-Fonfrède se présente, en effet, comme un bienfaiteur, un philanthrope attentif à la misère des hommes. Mais si le ton est volontiers moralisateur et le lexique de type paternaliste c'est pour mieux faire passer des exigences précises qui révèlent en fait une lucidité sans faille. Et si nous sommes choqués par certaines dispositions du contrat nous pouvons constater que rien d'essentiel n'a été oublié. Il s'agit d'un projet mûrement réfléchi. Tout est calculé pour rendre l'offre proposée, alléchante.

Pour chaque enfant présenté par les parents, tuteurs ou ayants droits, jugé en bonne santé et donc apte à travailler, un contrat est signé par devant notaire qui reprend l'essentiel des dispositions qui figurent dans le "*prospectus*". Tous ces contrats parfaitement identiques dans leur formulation, sont regroupés dans deux registres notariés déposés aux Archives départementales. Nous en présentons un exemple. Il s'agit de l'engagement d'une fillette âgée de 7 ans et demi, Rosine Moreau⁽⁵⁾ (voir le document ci-joint).

Boyer-Fonfrède avait vu juste : le succès de son "Ecole gratuite d'industrie" est indéniable. A la fin de la première année (1803) 170 enfants sont recrutés. En 1805-1806, au moment de la plus grande prospérité de l'entreprise, l'objectif de départ est largement dépassé puisque 350 enfants (200 garçons et 150 filles) travaillent dans la filature. Signalons d'ailleurs que chaque fois que l'effectif est en baisse, Boyer-Fonfrède fait paraître une annonce dans le "Journal de Toulouse" pour susciter de nouvelles candidatures. Et cela suffit généralement pour retrouver l'effectif souhaité.

Mais qui sont ces enfants et d'où viennent-ils ?

Très peu sont originaires de Toulouse. Boyer-Fonfrède se méfie en effet des petits Toulousains susceptibles d'être influencés par leurs familles et qui peuvent à tout moment constituer un facteur de désordre potentiel. Le plus grand nombre vient de la campagne ou des bourgs du département de la Haute-Garonne. Certaines communes fournissent des

(5) A.D.H.G. 3 E 21618.

contingents importants (16 enfants viennent de Grenade, 13 de Muret, 4 de Paulhac, 3 de Mondonville, de Verfeil, de Villemur et de Carbonne, etc.). Les autres sont originaires des départements voisins (42 sont de l'Ariège, 19 du Tarn-et-Garonne, 17 de l'Aude, 16 de l'Aveyron, 13 du Tarn, 10 du Lot-et-Garonne, 8 du Gers). Quelques-uns viennent de bien plus loin, de Montpellier voire même de Nîmes.

D'une manière générale les enfants recrutés appartiennent à des familles modestes, souvent indigentes, mais pas tous cependant, puisqu'on relève parmi eux, plusieurs filles ou garçons de propriétaires, de sergents et gendarmes, d'huissiers, d'instituteurs et même un enfant de notaire. Beaucoup sont des enfants naturels ou des fils ou filles de veuves remariées et souvent mal acceptés par les nouveaux conjoints.

Leur âge s'échelonne de 7 ans à 15 ou 16 ans. Les plus nombreux, cependant, ont entre 9 et 13 ans. Signalons que ceux qui ont atteint l'âge de 12 ans et plus, au moment de la signature du contrat, doivent s'engager obligatoirement à rester pendant 4 ans dans l'entreprise, sans percevoir ni salaire, ni rétribution.

L'initiative de créer une "Ecole gratuite d'industrie" suscite l'approbation de nombreux notables toulousains. Le Préfet de la Haute-Garonne, Richard, ne cache pas son admiration pour cet homme de génie, ce grand philanthrope qu'est Boyer-Fonfrède. Dans un rapport adressé au Ministre de l'Intérieur, il cite en exemple Toulouse *"qui est la seule ville de France à posséder un établissement semblable"*.

Mais, Boyer-Fonfrède est-il véritablement le grand philanthrope qu'on veut bien nous présenter ? Pour répondre à cette question examinons comment est organisée et fonctionne cette "Ecole gratuite d'industrie".

Quelles sont véritablement les conditions de vie des enfants confiés à Boyer-Fonfrède ?

Dès qu'ils sont recrutés, les garçons et filles sont habillés de pied en cap par l'établissement. Ils sont logés dans des dortoirs aménagés au couvent de la Daurade. Dortoirs séparés, sans communication pour les garçons et filles, éclairés des deux côtés par des fenêtres. Ils couchent dans des lits en fer, munis de paillasses et sont surveillés la nuit par des *"hommes et des femmes probes et honnêtes" chargés de maintenir le bon ordre et la discipline"*.

S'ils sont malades, ils sont soignés par deux infirmières, sous la direction du Médecin chef des prisons de la ville et du chirurgien en chef des hospices civils. Ils ont droit, à cette occasion, à un *"bouillon particulier"* et reçoivent *"les remèdes fournis par les meilleurs pharmaciens de la ville"*. En cas de besoin, ils sont pris en charge par l'Hôpital et on ne les renvoie au travail qu'après leur parfaite convalescence. Si celle-ci se prolonge trop *"on leur permet (je cite) d'aller prendre l'air natal"*.

Si l'on en croit les conclusions d'une enquête ordonnée par le Préfet de la Haute-Garonne, *"la nourriture est saine et abondante"* composée de soupe, de viande et de légumes. Elle varie chaque jour. Le pain est blanc et fourni à volonté ainsi que la boisson. Il s'agit *"d'un excellent vin de Fronton"* additionné aux trois-quarts d'eau. En outre, ils reçoivent deux fois par jour l'instruction religieuse, donnée par l'aumônier de l'établissement.

Le dimanche, les enfants sont lavés à l'eau chaude, peignés et changés de linge. Après quoi ils assistent à l'office religieux. Les garçons effectuent, ensuite, l'exercice militaire, sous la conduite de sergents de la troupe de ligne en garnison à Toulouse. Ils ont leurs tambours et leur musique. Les plus valeureux d'entre eux sont choisis comme officiers ou sous-officiers. Divisés en chasseurs et grenadiers, l'après-midi des dimanches et jours de fête ils défilent dans la ville, musique et tambours en tête. Les filles occupent le centre de la colonne.

Les plus chanceux d'entre eux reçoivent parfois la visite de leurs parents. Mais cela ne concerne qu'une infime minorité d'enfants ; ceux qui habitent trop loin n'ont jamais de visite car c'est une véritable expédition, à cette époque-là, pour aller à Toulouse.

Pendant la belle saison, filles et garçons vont parfois passer la journée entière à la campagne. Des chariots de vivres les accompagnent. Ils établissent le bivouac au milieu des bois. L'aumônier qui les accompagne en profite alors pour parfaire leur instruction religieuse. Comme on peut le voir, il n'y a pas de perte de temps. Mais si les dimanches et jours de fête sont consacrés aux repos, en semaine du lundi au samedi se déroulent les longues et interminables journées de travail.

L'emploi du temps ne varie pas. Hiver comme été, le lever est à 5 heures du matin. Puis, c'est le départ pour le travail. Il faut parcourir à pied près d'un kilomètre, en longeant la Garonne, pour aller du Couvent de la Daurade à l'usine du Bazacle. Il faut franchir avant d'arriver, la porte du Bazacle qui est fermée pendant la nuit et attendre parfois que le portier veuille bien se lever pour laisser le passage (n'oublions pas que Toulouse est encore à cette époque-là entourée de remparts). Lorsqu'il fait trop mauvais temps, les enfants sont conduits au travail dans des guimbardes tirées par des chevaux.

Le travail dure jusqu'à 9 heures. A 9 heures, arrêt d'une demi-heure pour déjeuner avec un morceau de pain. A 9 heures et demie, reprise du travail jusqu'à 2 heures de l'après-midi. A 2 heures, arrêt d'une heure pour le repas de la mi-journée. A 3 heures, reprise du travail jusqu'à 8 heures du soir, sans interruption. Les enfants regagnent ensuite le couvent de la Daurade pour souper et se coucher. Si l'on fait un rapide calcul, on s'aperçoit que la journée de travail effectif dure 13 heures, ce qui représente dans une semaine, dans la mesure où il n'y a pas de jour de fête ou d'arrêt imprévu dû à des avaries mécaniques ou aux inondations⁽⁶⁾, 78 heures de travail (soit le double exactement de la durée actuelle légale qui est de 39 heures). Et ceci, rappelons-le, sans percevoir le moindre salaire, la moindre rétribution et en étant soumis en permanence à une très stricte discipline, quasi-militaire.

Malgré tout, cela n'empêche pas avons-nous vu, les notables toulousains, préfet en tête, d'être pleins d'admiration pour cette entreprise remarquable, digne des plus vifs éloges, qu'est l'"Ecole gratuite d'industrie". Le Médecin-chef de l'établissement, le docteur Ladevèze, n'hésite pas à affirmer, le plus naturellement du monde, dans un de ses rapports adressé au Préfet "*que si M. Boyer-Fonfrède a fait un établissement utile à ses intérêts, il a su les allier (je cite) à tout ce que la tendresse paternelle peut prodiguer de soins et d'attention à l'égard des enfants*".

⁽⁶⁾ Le nombre annuel moyen de jours de travail est de 280.

Cependant, face à cet optimisme officiel, la réalité est pour le moins bien différente. Les enfants sont bel et bien exploités et soumis à un régime qui laisse peu de place à leur épanouissement !

Jusqu'en pluviôse an XIII (janvier 1806) l'"Ecole gratuite d'industrie" fonctionne sans trop de problèmes. Mais, à partir de cette date les affaires commencent à se gâter.

C'est un incident mineur qui "met le feu aux poudres". En effet, un dimanche du mois de pluviôse an XIII, un charpentier de Carbonne, François Clamens, va rendre visite à sa fille, Catherine, employée à la manufacture depuis environ un an et qu'il n'a pas revue depuis. Il la trouve dans un tel état de faiblesse provoqué par l'excès de travail et les privations, qu'il demande, sur le champ, à la reprendre chez lui pour se "refaire une santé". Etant bien entendu, que, lorsqu'elle aura repris des forces, elle rejoindra son travail. Boyer-Fonfrède étant absent de Toulouse à ce moment-là, les autorités responsables de l'établissement refusent l'autorisation car elles craignent que cela constitue un précédent fâcheux. En désespoir de cause François Clamens écrit alors au Préfet et obtient finalement la résiliation du contrat.

L'affaire fait grand bruit dans la ville, exploitée par les adversaires de Boyer-Fonfrède, et ils sont nombreux à Toulouse. Ne seraient-ce que les petits manufacturiers jaloux de son succès et qui n'hésitent pas à utiliser au besoin la calomnie et à colporter les rumeurs les plus invraisemblables⁽⁷⁾ toujours difficiles à contrôler dans la mesure où sous prétexte de protéger des secrets de fabrication, l'accès de l'entreprise est interdit à toute personne étrangère au service.

Une enquête discrète est cependant menée qui permet de se rendre compte que les enfants ne sont pas aussi bien traités qu'ils devraient l'être. Le Maire de Toulouse, informé de certains abus, écrit alors au Préfet pour lui signaler : "*que les enfants sont mal nourris en santé et peu soignés en maladie. En ce cas, ils n'ont point de bouillon et aucun genre de secours pendant la nuit*"⁽⁸⁾.

Dans cette même lettre, le Maire informe le Préfet de faits bien plus graves, bien plus inquiétants. Ainsi, il lui signale qu'en l'espace d'un mois, 5 enfants sont morts. Mais il est vrai, comme nous l'apprendra un peu plus tard un rapport du Médecin-chef de l'établissement "... *qu'il s'agit (je cite) d'enfants tous envoyés de Nîmes et de Montpellier et qui atteints de fièvre lente n'ont pu s'adapter au climat de Toulouse*".

A partir de 1806 cependant, des enfants de plus en plus nombreux commencent à désertter la filature pour rejoindre tantôt leur famille, tantôt d'autres manufactures où ils perçoivent un salaire. Boyer-Fonfrède regrette alors que la loi⁽⁹⁾ ne lui permette pas

⁽⁷⁾ Le bruit a couru que Boyer-Fonfrède avait enfermé dans un cachot 4 fillettes et qu'ayant oublié de les nourrir, celles-ci se seraient dévorées entre elles, ce qui est, bien sûr, tout à fait invraisemblable.

⁽⁸⁾ Lettre du 8 pluviôse an XIII (28 janvier 1805).

⁽⁹⁾ Il s'agit de la loi du 22 germinal an XI (12 avril 1803) relative aux manufactures qui institue, par ailleurs, officiellement "le livret ouvrier".

d'exercer la contrainte par corps pour récupérer ceux qui abandonnent leur travail et ne respectent donc pas leur contrat.

Mais, ces difficultés sont peu de choses comparées à celles qu'il va devoir bientôt affronter. Avec le blocus continental décrété par Napoléon à partir de 1806 et la guerre maritime qui s'ensuit, le coton qui venait principalement d'Amérique, arrive de plus en plus difficilement dans les ports français. En 1807, il cesse même d'arriver. Peu à peu, les réserves s'épuisent. Faute de matière première disponible, l'entreprise réduit progressivement sa production. Un grand nombre d'ouvriers sont alors licenciés.

A la fin de 1808, la filature cesse de fonctionner et avec elle disparaît tout naturellement "l'Ecole gratuite d'industrie". Les locaux de la Daurade où étaient installés les enfants sont transformés. Ils deviendront quatre ans plus tard une manufacture du tabac.

En 1813, l'entreprise est déclarée officiellement en faillite. Quelques années plus tard, en 1821, les installations du Bazacle sont vendues aux enchères publiques. Quant à François-Bernard Boyer-Fonfrède, il vit alors retiré à Bordeaux et se livre à d'autres activités, notamment la mise en valeur des Landes, ayant sans doute oublié son "Ecole gratuite d'industrie" qui, à l'époque, avait suscité l'admiration de ses contemporains.

*
* *

DOCUMENTS

Un **exemple de contrat signé** : l'engagement de **Rosine Moreau**, âgée de 7 ans et demi.

Par devant nous, Pierre-Jean Mirepoix notaire public à Toulouse, témoins nommés. Furent présents le citoyen **François-Bernard Boyer-Fonfrède** fileur de coton, et d'autre part **Florian Moreau** propriétaire habitant à Toulouse, lequel a présenté **Rosine Moreau** âgée de 7 ans et demi, sa fille et de Thérèse Tartié, sa femme, pour être admise à la filature de coton et à tous les ateliers qui sont ou pourront être mis en activité à Toulouse par Boyer-Fonfrède qui, agréant ladite Moreau respectivement à l'objet ci-dessus, lesdites parties ont convenu sous mutuelle stipulation et acceptation le traité de main-d'œuvre ci-après.

En conséquence Moreau *promet que sa fille travaillera avec activité et vigilance sans salaire ni rétribution quelconque* à tout ce qui peut avoir rapport à la filature de coton et à tous les ouvrages provenant et qui pourront être relatifs aux ateliers de Boyer-Fonfrède ainsi et de la manière qu'il lui sera indiqué *jusqu'à l'âge de 16 ans accomplis*.

Remarque : Certains renseignements utilisés pour cette étude ont été tirés du manuscrit d'**Henri Caussé** : "Un industriel du temps de la Révolution et de l'Empire, François-Bernard Boyer-Fonfrède" déposé aux A.D.H.G. (cote Wms 111).

De son côté, Boyer-Fonfrède promet et s'oblige de loger, nourrir, chauffer, éclairer, entretenir de tout vestiaire pendant le susdit temps ladite Moreau tant en santé qu'en maladie conjointement et en commun avec les autres enfants du même sexe admis aux ateliers.

Fait à Toulouse le 17 thermidor an XI de la République française une et indivisible (5 août 1803), en présence des citoyens Jean-Baptiste Joseph Bila et Jean-Baptiste Ruinaut hommes de loi, habitants de Toulouse, soussignés avec lesdites parties et nous notaire.

(A.D.H.G. 3 E 21618)

Ci-après : document conservé aux Archives départementales de Toulouse.
Prospectus adressé aux Maires des communes de la région
de Toulouse par Boyer-Fonfrède en nivôse an XI.
(décembre 1802-janvier 1803)

ATELIERS

DE F.-B. BOYER-FONFRÈDE,

FILEUR DE COTON.

M. F.-B. BOYER-FONFRÈDE, instruit que, dans plusieurs Villes et Communes, voisines de Toulouse, il se trouve une infinité d'Enfans que l'on ne peut occuper à cause de la foiblesse de leur âge ; a conçu l'idée de fonder dans sa Manufacture un établissement, qui, venant au secours des pères et mères qui sont surchargés d'enfans, leur fournira l'occasion de les faire élever dans l'amour du travail, par l'habitude qu'ils prendront chez lui de s'occuper proportionnellement à leurs forces.

En conséquence, M. Boyer-Fonfrède propose les conditions suivantes aux pères et mères qui voudront profiter de cet établissement pour leurs enfans :

1.° M. Boyer-Fonfrède ne recevra que jusques à la concurrence de cent garçons et de cent filles.

2.° Ces enfans devront être âgés de neuf à dix ans au moins.

3.° Ces enfans seront donnés sans infirmités ni maladies ; en conséquence, quand on les présentera pour être reçus, ils seront visités par le Chirurgien et le Médecin de la maison.

4.° Les enfans étant admis, M. Boyer-Fonfrède les fera de suite habiller : il leur donnera pour leur équipement ;

S A V O I R , P O U R U N G A R Ç O N .

2 Vestes.	2 Bonnets de laine.
4 Gilets.	1 Chapeau de cuir.
2 Paires Culottes.	4 Paires Bas de laine.
4 Chemises.	1 Paire Souliers.
4 Mouchoirs de poche.	1 Paire Sabots.
4 d°. de cou.	

P O U R U N E F I L L E .

2 Casaquins.	4 Bonnets, } 2 Jaquettes.
2 Jupons.	2 Corsets.
2 Jupes de dessous.	4 Paires Bas de laine.



4 Chemises.	2 Paires poches.
4 Mouchoirs de cou.	2 Tabliers.
4 d°. de poche.	1 Paire Souliers.
4 Cornettes de jour.	1 Paire Sabots.
4 Cornettes de nuit.	

LE TOUT NEUF.

5.° L'enfant ainsi équipé, les parens qui l'auront amené emporteront avec eux les habits qu'il avoit en arrivant de chez lui.

6.° Il sera donné à l'usage de deux enfans un lit en fer, une pailleasse, un matelas garni de laine, un traversin garni de plume, une couverture de laine, deux paires de draps; le tout neuf, et de grandeur convenable pour deux.

7.° Les enfans de chaque sexe seront dans des dortoirs différens, et sans communication.

8.° M. Boyer-Fonfrède se charge de ces enfans tant en santé qu'en maladie, leur fournissant tout ce qui sera nécessaire pour les habiller, les nourrir, les chauffer et les éclairer jusqu'à l'âge de seize ans révolus, temps auquel ils seront propres à prendre un métier de leur goût. Les parens seront prévenus à cette époque.

9.° Au cas de maladie incurable, les parens seront tenus de retirer leurs enfans. Au cas d'épidémie, M. Boyer-Fonfrède enverra ceux qui en seront atteints à l'hospice de Toulouse; et une fois guéris, ils rentreront dans l'établissement pour y finir leur temps.

10.° En cas de mort, M. Boyer-Fonfrède pourvoira aux frais d'enterrement; il suivra l'usage de la religion du décédé, et remettra aux parens l'extract mortuaire.

11.° M. Boyer-Fonfrède nourrira les enfans le plus sainement possible.

12.° Ces enfans seront sous la garde et sous la surveillance de femmes et d'hommes, suivant leur sexe, dont la décence et les bonnes mœurs seront parfaitement reconnues, et on donnera auxdits enfans les soins qu'exige la propreté, jusqu'à ce que l'âge leur permette de le faire eux-mêmes.

13.° L'infirmerie sera séparée des lieux d'habitation.

14.° Les enfans seront respectivement élevés dans la religion de leurs parens, et les soins les plus particuliers seront donnés à cette éducation.

15.° M. Boyer-Fonfrède aura sur ces enfans, pendant qu'ils resteront chez

lui, toute l'autorité paternelle. Il aura le droit de punir ceux qui se conduiroient mal, afin de maintenir le bon ordre et la subordination, sans lesquels les bonnes mœurs ne sauroient être respectées.

16.° Si un enfant, parvenu à l'âge de seize ans révolus, (temps auquel il doit sortir de l'établissement) veut apprendre un des arts mécaniques qui sont usités dans la Manufacture, (tels que l'horlogerie, la serrurerie, la menuiserie, l'art de tourner le bois, celui de tindre les étoffes, filer le coton, etc.) et que, par sa bonne conduite, il ait mérité la bienveillance de M. Boyer-Fonfrède, alors il l'admettra à faire chez lui son apprentissage, aux mêmes conditions qu'auparavant, et le terme en sera fixé à trois ans.

17.° A l'expiration de celui porté aux articles 8 et 16, M. Boyer-Fonfrède laissera aux enfans sortant de chez lui les effets à l'usage de leurs habillemens.

Tel est l'établissement, et telles sont les conditions que M. Boyer-Fonfrède s'impose à lui-même, en se chargeant des enfans qu'on mettra chez lui: voici ce qu'il exige de la part des pères et mères.

1.° Les pères et mères ne pourront retirer leurs enfans que lorsqu'ils auront seize ans accomplis: ils ne pourront les venir voir que les Dimanches et les jours de Fêtes fixées par les lois de l'Etat.

2.° En cas d'incendie de la Manufacture de M. Boyer-Fonfrède, il lui sera loisible de restituer les enfans aux pères et mères, vêtus comme ils le seroient alors, et sans être tenu à aucun dommage.

M. Boyer-Fonfrède prévient les pères et mères qui voudront profiter des avantages détaillés ci-dessus, qu'ils auront à le lui faire savoir par l'entremise du Maire de leur commune. Le nombre des enfans qu'il admettra étant limité à cent de chaque sexe, il les appellera, pour être reçus, suivant l'ordre de date de leur inscription. L'Établissement ne sera ouvert que le premier germinal

